



## Droits des gd parents paternel si enfant non reconnu

Par **maiane69**, le **07/10/2013** à **14:16**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement enceinte de mon 1er enfant. Mon ex et moi nous sommes séparés 15 jours avant que j'apprenne ma grossesse.

Je lui ai annoncé et après un long temps de réflexion il m'a annoncé qu'il ne souhaitait pas le reconnaître car il n'en avait jamais voulu. Bref, cela ne poserait aucun problème si monsieur n'en avait pas déjà parlé autour de lui et notamment à ses parents ...

Je me pose actuellement plusieurs questions :

- si le père ne le reconnaît pas, ses parents peuvent-ils faire une demande de filiation à sa place ?

- si je décidais de laisser une place dans ma vie à ses parents, pourraient-ils demander plus ? En fait je me demande si le fait de les laisser le voir, pourrait insinuer que je confirme qu'ils sont les gd parents, et de ce fait leurs donner des droits sur cet enfant ?

Je m'entendais plutôt bien avec ses parents, et je sais que cela doit rendre sa mère malade de savoir qu'elle va avoir un petit fils ou une petite fille qu'elle ne connaîtra pas. Je pense qu'elle va m'appeler sous peu pour qu'on en parle.

J'aimerais pouvoir lui laisser une place mais je ne voudrais pas que cela puisse être pénalisant pour moi par la suite. Sachant que son fils ne veut pas le reconnaître et l'assumer, je ne voudrais pas qu'elle puisse demander un droit de garde car je ne veux pas qu'il puisse

voir mon enfant chez elle.

je ne sais pas si j'aurais réussi à me faire comprendre ...

Dans l'attente de vos avis ...

Cdt,

Par **amajuris**, le **07/10/2013 à 15:09**

bjr,

si le père ne veut pas reconnaître son enfant, ses parents n'ont bien sur aucun droit juridique sur cet enfant.

cela n'interdit pas qu'il puisse exister des rapports cordiaux ou plus avec les parents de votre ancien copain.

vous pouvez exercer une action en recherche de paternité, voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15882.xhtml>

cdt

Par **maiane69**, le **07/10/2013 à 15:11**

Merci bcp pour votre réponse.

Je ne souhaite pas faire une recherche en paternité, j'accepte totalement son choix et ne souhaite en aucun cas lui imposer un enfant dont il ne veut pas. Ce serait invivable et malsain pour tout le monde.

Merci encore.

cdt